



RAPPORT MORAL et BILAN

AG du 24.03.2017

Bilan de l'activité pour l'année 2016/2017

Nous voici réunis pour notre 24^{ème} assemblée générale.

La saison dernière s'est donc passée sans problème particulier, à part des vols commis l'été dernier sur les bateaux de la première ligne moteurs, carburant, matériel.

Au niveau de la pêche, je pense que vous avez tous constaté que ce n'était pas terrible pour le maquereau et encore moins pour le bar. Par contre pour les crustacés et le crabe en particulier nous avons été gâtés.

En ce qui concerne les travaux, vous savez tous que nous les avons réalisés les 7 et 8 avril dernier. Nous avons remplacé les chaînes-mères par les blocs de béton qui avaient été confectionnés par l'équipe de l'ami Jean et de l'ami René il y a quelques années, sans oublier les anses en inox fournis par Rémi.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont aidé pour ces travaux. Je renouvelle en votre nom, les remerciements à l'adresse des deux communes de DIGULLEVILLE et de OMONVILLE LA PETITE qui nous ont accordé chacune une subvention couvrant la totalité des dépenses pour ces travaux. Un courrier leur avait été adressé en heure et en temps.

Ainsi chaque adhérent a un mouillage individuel de qualité. Il n'en reste pas moins, que chacun doit vérifier le bon état du reste de son mouillage, à la mise à l'eau de son bateau, mais aussi en cours de la saison. C'est vrai que portez une grande attention à l'entretien de vos mouillages, car vous retirez tous votre amarre l'hiver, comme le recommande le règlement intérieur, donc je ne devrais pas m'inquiéter.

L'année dernière nous avons uniformisé la longueur des mouillages à 15 et 12 m. IL paraîtrait, selon ce que j'ai pu entendre, que cet allongement aurait pour conséquence que les bateaux se touchent par moments. Cet argument ne tient pas car la longueur des cordages principaux n'a pas changé. Seuls les cordages de rappel se sont vus allonger à la même longueur que le cordage principal. Je signale qu'auparavant il n'existait pas de cordage de rappel.

Il est vrai que les bateaux se touchent parfois et c'est un réel problème à marée haute, selon la direction du vent et surtout de par la conception de certains bateaux qui évitent au vent et d'autres à la marée. Ce n'est pas la faute de leur propriétaire. Mais nous n'y pouvons pas grand chose, à moins que de mettre un mouillage de rappel supplémentaire. Le conseil d'administration veillera davantage à ce que les bateaux à problème soient placés à un poste de mouillage présentant le moins de risque pour ses voisins, mais ce n'est pas facile. Et il n'est pas non plus

question d'attribuer un mouillage plus favorable sans tenir compte de la liste d'attente interne et qui se ferait au détriments d'autres adhérents. C'est la raison pour laquelle l'année dernière, nous avons refusé à Bernard TERRASSON, la possibilité de s'amarrer à la place de Julien LECLERC. Il nous en a été tenu rigueur, puisque la participation au repas du Caban a été annulée. Mais je veux encore préciser, comme je l'ai dit de vive voix à l'intéressé, qu'il n'a avait rien de discriminatoire dans cette décision.

En ce qui concerne la concession, après avoir fait la demande en octobre 2013, nous avons obtenu enfin satisfaction après bien des péripéties, puisque l'arrêté de concession a été signé le 19.08.2016. Cette concession nous est accordée pour 15 ans. (2031)

Bien entendu il y a une contrepartie. C'est le versement de la taxe d'occupation du domaine public maritime.

Vous vous souvenez que chaque adhérent avait versé lors de l'AG de 2015 une avance de 70 € en prévision du paiement de cette taxe en cours d'année. Or, la signature n'étant intervenue qu'en octobre 2016, l'année dernière vous n'avez versé que la cotisation de 20 €. Les 70 € ont été utilisés pour acquitter la taxe de 2721 € payable avant le 09.10.2016 pour la première fois. Le montant réel pour chaque poste de mouillage est de 75, 38 €. Cette somme comprend la prise en charge du mouillage d'accueil. Le complément a été fait par l'association lors du versement de la taxe par le trésorier. Nous n'avons pas demandé à chacun de régulariser les 5,38 € manquants.

Autre cadeau du genre, la taxe arrondie à 76 € étant somme toute élevée, lors de notre dernière réunion de bureau du 5.2.2017, nous avons décidé de baisser notre cotisation de 20 € à 14 € pour faire un global de 90 € au lieu de 96 € voire 100 € en arrondissant. Nos finances peuvent supporter ce petit manque de recette sans problème.

En signant la concession, le règlement de police nous impose quelques règles, aussi nous avons mis notre règlement intérieur en conformité et nous vous demanderons tout à l'heure d'en approuver les menus changements.

Cette année nous perdons trois adhérents. Ce sont Louis MARTIN dcd en juin, Julien LECLERC dcd le 8 juillet et Jean-François SIMON, qui a décidé de nous quitter à cause de problèmes de santé. Nous accueillerons donc ce soir trois nouveaux adhérents.

Cette année, nous n'avons pas d'élection. Les prochaines sont pour 2019.

L'été dernier, nous avons tenu notre journée « CABAN » le 20 août. Nous étions une cinquantaine de participants, adhérents et leurs amis. Nous avons eu du beau temps malgré un peu de vent. Ce fut une belle journée. Tout le monde s'est régalé, grâce à nos rôtisseurs, que je remercie avec toute l'équipe, qui s'est beaucoup investie, pour que ce soit un succès.

Les photos de cette journée sont sur le site du Caban et je profite de cette occasion pour ceux qui le peuvent et qui le veulent, d'aller visiter le site du Caban, pour qu'il serve à quelque chose. <http://lecaban.e-monsite.com>

Cette année la journée Caban aura lieu le week-end du 19 et 20 Août. Le chapiteau nous a été accordé par la CCH sur la base de l'année dernière. Vous pouvez commencer à récupérer des lots pour la petite tombola qui est l'occasion d'animer la fin de repas. Ce serait bien si vous pouviez faire un effort de ce côté là. Il n'est nul besoin d'avoir des lots de grande valeur. Mais des bricoles qui permettent de faire plaisir un peu à tous ; des crustacés, par exemple, peuvent aussi être offerts, nous ne refusons aucune bonne volonté.

Pour ce qui est de notre loisir, Europe oblige, comme vous le savez sans doute, la pêche du bar est interdite le premier semestre de chaque année et le quota reste encore cette année d'un seul bar par pêcheur. Il en est de même pour la raie brunette qui est complètement interdite.

Au sujet de la cale d'accès, cela suit son cours. Le maire de Digulleville m'a assuré que le cahier des charges était en cours de réalisation par les services techniques de la commune nouvelle de LA HAGUE. Donc nous avons ajourné la visite au nouveau Maire que nous devons contacter pour lui présenter le problème et demander que cette cale soit réalisée au plus tôt.

Au nom de l'association, je remercie la municipalité pour l'aide qu'elle nous apporte en nous prêtant cette salle pour nos réunions, la subvention de l'année dernière comme je l'ai dit et en nous aidant pour notre journée du Caban comme chaque année.

Enfin, je terminerai en vous souhaitons une bonne saison.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Fin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Paul', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.